



Reconnaissance AEAI N° 23206

Titulaire
Rigips AG
Täfernstrasse 11b
5405 Baden-Dättwil
Schweiz

Fabricant
Rigips AG
5405 Baden-Dättwil
Schweiz

Groupe 204 - Parois intérieures, non portantes

Produit RIGIPS METALLSTÄNDERWAND CW50/100

Description Paroi à montants métalliques avec plaques de laine de verre ISORESIST PIANO 40 (40mm, 16kg/m3), recouvertes des deux côtés de plaques RIGIPS DUO TECH 25 (25mm, 752kg/m3), E=100mm

Utilisation EI 90-RF1
Htest=3000mm
Utilisation voir pages suivantes

Documentation EMPA, Dübendorf: Rapport d'essai '459 754/100 ' (07.02.2012); MPA, Braunschweig: Rapport d'expertise '5458/2016' (17.03.2016), Rapport d'expertise '5458/2016, Anhang A ' (17.03.2016); VKF ZIP AG, Bern: Expertise '108 2016 11' (31.05.2016); EMPA, Dübendorf: Renseignement technique '5214 000 090/120' (24.09.2013)

Conditions d'essai EN 1363-1, EN 1364-1

Appréciation Classe de résistance au feu EI 90

Durée de validité 31.12.2027
Date d'édition 31.07.2023
Remplace l'attestation du 07.11.2022

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, chap. 13. Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur.
- Augmentation de l'épaisseur du mur.
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur.
- Diminution de l'espacement des montants.
- Diminution des entraxes des fixations.

EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie: Bmax = illimitée

EXTENSION EN HAUTEUR

- Extension en hauteur selon l'extension du domaine d'application

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans les documents ci-après:

Gutachten VKF ZIP Bern n° 108 2016 11 du 31.05.2016:

- Variantes plaques d'isolation thermique:

RIGIPS RIF, PS=40 kg/m³

RIGIPS ISORESIST PIANO PLUS (IPP), PS=20 kg/m³

Technische Auskunft EMPA Dübendorf n° 5214 000 090/120 du 24.09.2013:

- Variantes plaques d'isolation thermique:

RIGIPS 42/40

RIGIPS RIF 40, RIF 40/42

ORSIL UNI

ISOVER UNI

ISOVER AKU



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Reconnaissance AEAI n° 23206

Requérant : Rigos AG

Durée de validité : 31.12.2027

Date d'édition : 31.07.2023

Gutachtliche Stellungnahme MPA Braunschweig n° 5458/2016 Anhang A du 17.03.2016

Hauteurs maximales de parois en fonction de l'espacement des montants et des profilés d'acier

Désignation	Profondeur des montants mm	Espacement des montants mm	Hmax parois m	Remarques
CW	50	625	4.00	
CW	50	500	4.00	
CW	75	625	4.10	
CW	75	500	4.70	
CW	100	625	6.05	
CW	100	500	6.80	
CW	125	625	8.20	
CW	125	500	8.85	
CW	150	625	9.75	
CW	150	500	10.25	